

**GIDS OM UW KIND IN TE SCHRIJVEN
GUIDE POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT**

**KLEUTER- EN LAGER ONDERWIJS GENT
VOOR KINDEREN GEBOREN IN 2024 OF
KINDEREN DIE VAN SCHOOL WILLEN VERANDEREN**

**ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE À GAND
POUR LES ENFANTS NÉS EN 2024 OU
LES ENFANTS SOUHAITANT CHANGER D'ÉCOLE**

**BREDE
SCHOOL**



- EN LAGER ONDERWIJWILLEN






Ontdek de scholen in uw buurt Découvrez les écoles de votre quartier

Chers parents

Votre enfant est né en 2024 ? Vous cherchez une école pour votre enfant ?

Participez à la promenade scolaire !

Participez à une des promenades en groupe et passez par les différentes écoles. Nous organisons une promenade dans tous les quartiers. Cela vous permettra d'avoir une idée générale sur des écoles de votre quartier. Les promenades ont lieu pendant les heures de classe. Vous et les autres parents recevrez des explications et visiterez les écoles.

 Quand ?	13 janvier - 7 février 2026 Vous trouverez les dates de toutes les promenades dans la lettre qui accompagne cette brochure. Elles figurent également sur le site web https://schoolinjebuurt.gent.be .	
 Inscriptions ?	À partir du 19 décembre 2025 à 9h	
	Inscrivez-vous via le site web schoolinjebuurt.gent.be 	ou appelez Gentinfo au 09 210 10 10 du lundi au vendredi 9:00-17:00h

Kun je niet komen en wil je meer informatie over scholen?

Vous ne pouvez pas participer et vous voulez plus d'informations sur les écoles ?

Vous ne pouvez pas participer à la promenade ? Pas de problème ! Sur notre site web, vous trouverez des informations détaillées sur toutes les écoles du quartier. Vous pouvez également contacter les écoles vous-même.

Les coordonnées des écoles se trouvent aux pages 4 et 5 et dans les fiches des écoles (voir le site web « School in je buurt »).



Consultez l'aperçu des séances d'information par école sur kieseenschoolregio.gent.be.

Consultez les liens Internet sous la question 1 à la page 10 et consultez également le site <https://data-onderwijs.vlaanderen.be/onderwijsaanbod/>.

Wat kan je helpen bij het maken van een schoolkeuze?

Qu'est-ce qui peut vous aider à choisir une école ?

Vous voulez en savoir plus sur le choix d'une école et les modalités d'enregistrement ? Suivez la session d'information en ligne.

 Quand ?	9 janvier 2026 20h-21h15 15 janvier 2026 14h-15h15	En ligne
 Inscriptions ?	À partir du 19 décembre 2025 à 9h	https://schoolinjebuurt.gent.be

Nous n'aborderons pas les projets pédagogiques ni les différentes pédagogies non traditionnelles.

- Questionnaire « De Schoolkieswijzer » :

<https://www.vlaanderen.be/publicaties/schoolkieswijzer>

EERST AANMELDEN DAN INSCHRIJVEN

D'ABORD L'ENREGISTREMENT ENSUITE L'INSCRIPTION

Chers parents

Votre enfant est-il **né en 2024** ?

Souhaitez-vous une **autre école** pour votre enfant ?

Comment pouvez-vous inscrire votre enfant dans une école de votre choix ?

- **Votre enfant est-il né en 2024 et a-t-il un frère ou une sœur à cette école ou travaillez-vous à cette école ?**
 - Vous inscrivez votre enfant à l'école entre les 12 et 23 janvier 2026.

- **Dans tous les autres cas :**
 - Enregistrez-vous via <https://kieseenschoolregiogent.be> entre le 24 février (à midi) et le 17 mars 2026 (à midi)
 - Vous recevrez un e-mail ou une lettre avec le résultat le 31 mars 2026
 - Inscrivez votre enfant à l'école-même entre le 27 avril et le 12 mai 2026
 - N'y avait-il pas de place pour votre enfant ? Dans ce cas, vous pouvez aller à une école ayant encore des places disponibles à partir du 21 mai 2026 (9h).

Pour quelle raison les écoles gantoises appliquent-elles le système d'enregistrement ?

En s'enregistrant, les parents désignent les écoles qu'ils préfèrent. Chaque enfant a ainsi une chance égale de s'inscrire dans l'école de son choix. La place attribuée à votre enfant sera, dans la mesure du possible, dans l'école qui occupe la première place ou la place la plus élevée dans votre liste d'écoles préférées.

Quels sont les autres avantages de l'enregistrement ?

1. Vous êtes **prioritaire** sur les parents qui n'utilisent pas le site web.
2. Vous pouvez indiquer plusieurs écoles dans l'ordre de vos préférences.
3. Nous attribuons un ordre aux enfants dans leurs écoles préférées en fonction de la **distance "domicile-école"** et de la **distance "lieu de travail-école"**.
4. Vous augmentez vos chances d'obtenir une place dans une école de votre choix.

Jean Pierre Verhaeghe,

Président de la Plateforme de concertation locale pour l'Enseignement Primaire de Gand

Is uw kind geboren in 2024? Heeft u nog geen school? Lees de brochure in uw taal op*

Votre enfant est-il né en 2024? Vous n'avez pas encore trouvé d'école? Lisez la brochure dans votre langue sur le site

Детето Ви е родено през 2024? Още не сте намерили училище? Прочетете брошурата на родния си език на

Is your child born in 2024?

Are you looking for a school? You can read the brochure in your language on

Narodilo sa vám dieťa v roku 2024? Máte už školu? Prečítajte si brožúru vo svojom jazyku na

Ist Ihr Kind im Jahre 2024 geboren? Haben Sie noch keine Schule für Ihr Kind? Lesen Sie die Broschüre in Ihrer Sprache auf der Webseite

هل ولد طفلك في سنة 2024، ولم تجد حتى الآن مدرسة؟ من فضلك اقرأ المنشور بلغتك هنا

Çocuğunuz 2024 yılında mı doğdu? Broşürü internet sitemizde kendi dilinizde okuyabilirsiniz.”

*Les traductions ont le même sens que cette phrase.

 [HTTPS://KIESEENSCHOOLREGIOGENT.BE](https://kieseenschoolregio Gent.be)



ASSUREZ-VOUS DE LIRE CE QUI SUIT !

 [HTTPS://KIESEENSCHOOLREGIOENT.BE](https://kieseenschoolregioent.be)

QUELS ENFANTS ?

- Tous les enfants nés en 2024, même ceux qui ne seront scolarisés qu'au 1 septembre 2026.
- Les enfants qui souhaitent changer d'école.

Votre enfant est né en 2024 et a un frère ou une sœur ou l'un des parents travaille à l'école ? Veuillez inscrire votre enfant à l'école entre les 12 et 23 janvier 2026. Votre inscription sera en ordre.

QUELLES ÉCOLES ?

Toutes les écoles d'enseignement ordinaire de Gand et de Merelbeke-Melle.

POURQUOI ?

Pour avoir une chance d'avoir une place dans l'école de votre choix.

COMMENT ENREGISTRER VOTRE ENFANT ?

Sur le site web <https://kieseenschoolregioent.be>



Overzicht scholen Gent en Merelbeke-Melle gewoon basisonderwijs

Aperçu des écoles d'enseignement fondamental ordinaire à Gand et à Merelbeke-Melle

Votre enfant peut être scolarisé.e dans une école à l'âge de 2 ans et demi et y rester jusqu'à ses 12 ans. Dans la plupart des écoles, cela peut être au même endroit mais parfois votre enfant doit aller dans un autre bâtiment au quartier. Voulez-vous savoir quelles écoles travaillent ensemble ? Contactez l'école.

Vous cherchez des informations sur l'école ? Voir p. 2

Légende

GO : GO! *Onderwijs van de Vlaamse gemeenschap*, Enseignement de la Communauté Flamande

SOG : *Stedelijk Onderwijs Gent*, Enseignement Communal Gantois

OKO : *Overleg kleine onderwijsverstrekkers*, Réseau de petites structures d'enseignement

VO: *Vrij niet-confessioneel onderwijs*, Enseignement libre non-confessionnel

KO: *Katholiek onderwijs*, Enseignement catholique

Comment trouver le nom de l'école ?

1. Code postal de l'école
2. Adresse de l'école

Jenaplanschool De Feniks	Acaciastraat 11	9000	Gent	09 323 56 80	SOG
Sint-Bavo	Apostelhuizen 2	9000	Gent	09 235 22 00	KO
De Panda	August Vermeylenstraat 2	9000	Gent	09 221 61 03	SOG
Freinetschool De Harp	Bagattenstraat 155	9000	Gent	09 323 50 20	SOG
De Muze	Begijnhofdries 42	9000	Gent	09 225 14 55	SOG
Leefschool De Oogappel	Bisdomkaai 1B	9000	Gent	09 233 85 32	GO
Freinetschool De Boomgaard	Bommelstraat 24	9000	Gent	09 323 56 90	SOG
De Boomhut	Boomstraat 77	9000	Gent	09 227 85 15	KO
De Stadspoort	Coupure Rechts 54	9000	Gent	09 323 56 50	SOG
Désiré Van Monckhoven	D. Van Monckhovenstr. 34	9000	Gent	09 222 29 45	SOG
Sint-Paulus De Wonderboom	Ebergiste De Deynestraat 2B	9000	Gent	09 222 11 68	KO
Klimrek Van Beverenplein	Ed. Van Beverenplein 15	9000	Gent	09 226 02 66	KO
Steinerschool De Teunisbloem	Elyzeese Velden 8	9000	Gent	09 234 39 08	OKO
Freinetschool De Tovertuin	Francisco Ferrerlaan 42	9000	Gent	09 323 54 10	SOG
De Dialoog	Frans Van Ryhovelaan 191	9000	Gent	09 323 60 10	SOG
Ter Leie (maternelle + P1)	Gordunakaai 58	9000	Gent	09 323 55 20	SOG
Daltonschool De Lotus	Grensstraat 202	9000	Gent	09 323 52 10	SOG
Freinetschool Het Eiland	Heldenplein 45	9000	Gent	09 323 55 40	SOG
Jenaplanschool Hippo's Hof	H. Lammensstraat 10	9000	Gent	09 323 52 70	SOG
Freinetschool Mandala	Jozef II-straat 28 + 69	9000	Gent	09 323 57 21	SOG
Bollekensschool (maternelle)	Jubileumlaan 215 d	9000	Gent	09 225 74 08	SOG
Daltonschool De Kleine Icarus	K.L. Ledeganckstraat 4	9000	Gent	09 323 52 80	GO
Mozaïek scholen : Blaisantnest*	Kaprijkestraat 12	9000	Gent	09 256 12 56	KO
Methodeschool De Buurt*	Kartuizerlaan 20	9000	Gent	09 225 05 20	OKO
STEM-gerichte basisschool De Triangel	Baudelohof 2	9000	Gent	09 323 54 80	SOG
Steinerschool Gent - Kasteellaan	Kasteellaan 54	9000	Gent	09 235 28 00	OKO
Sint-Lievenscollege Keizer Karel	Keizer Karelstraat 12	9000	Gent	09 225 05 93	KO
Muzische LeerThuis Melopee	Kompasplein 1	9000	Gent	09 323 56 00	SOG
Freinetschool Het Trappenhuis	Lucas Munichstraat 29	9000	Gent	09 224 05 04	SOG
Freinetschool De Sterre-Spits	Maaltebruggestraat 185	9000	Gent	09 323 54 30	SOG
Sint-Pietersinstituut	Meersstraat 131	9000	Gent	09 221 56 54	KO
Victor Carpentier	Meulesteedsesteenweg 390	9000	Gent	09 251 04 24	SOG
De Klavertjes	Moutstraat 50	9000	Gent	09 323 50 80	SOG
IVG-School Basisafdeling	Nederkouter 112	9000	Gent	09 265 70 60	VO
Bollekensschool (primaire)	Neermeerskaai 2	9000	Gent	09 222 01 10	SOG
Kindcentrum Drakena	Onderstraat 10 + 19	9000	Gent	09 323 54 50	SOG
Sint-Paulus De Wijze Wereld	Otergemsesteenweg 155	9000	Gent	0477 04 61 01	KO
Freinetschool De Loods	Patrijsstraat 12	9000	Gent	09 323 59 40	SOG
Sint-Paulus De Wonderboom	Rerum Novarumplein 188	9000	Gent	09 221 54 75	KO
Klimrek Brugse Poort	Reinaertstraat 26	9000	Gent	09 227 82 95	KO
Gaspard de Coligny - School met de Bijbel	Rijzenbergstraat 40	9000	Gent	09 222 65 47	OKO
Sint-Barbaracollege	Savaanstraat 98 + 118	9000	Gent	09 235 72 60	KO
Sint-Paulus	Smidsestraat 76	9000	Gent	09 222 21 97	KO
EDUGO Sint-Bernadette	Sint-Bernadettestraat 249	9000	Gent	09 259 21 01	KO
Freinetschool Het Tandwiel	Sint-Bernadettestraat 258		Gent	09 323 51 80	SOG
Mozaïek-scholen : « De Mozaïek »	Sint-Margrietstraat 33	9000	Gent	09 233 78 64	KO
KLIM (maternelle)	Sint-Pietersaalststraat 82	9000	Gent	09 221 15 11	KO
KLIM (primaire)	Sint-Pietersaalststr. 78A et 86	9000	Gent	09 220 62 79	KO
DOKATA	Sint-Salvatorstraat 14-A	9000	Gent	09 223 68 44	KO
De Piramide	Slinke Molenstraat 26	9000	Gent	09 323 54 60	SOG
Freinetschool Het Prisma	Steenakker 4	9000	Gent	09 222 08 22	SOG
Montessorischool Klimop	Theresianenstraat 34	9000	Gent	09 223 75 08	KO
Basisschool Crombeen	Tentoonstellingslaan 4	9000	Gent	09 269 06 43	KO
Nieuwen Bosch	Tweebruggenstraat 34	9000	Gent	09 225 54 85	KO
Sint-Barbaracollege (maternelle)	Verdedigingstraat 2	9000	Gent	09 235 72 60	KO
Basisschool Voskenslaan	Voskenslaan 60	9000	Gent	09 240 00 51	GO
Mozaïek-scholen : Het Klaverblad*	Zalmstraat 2	9000	Gent	0476 78 15 43	

Vertaling Nederlands-Frans.

Dit is de vertaling Frans van "Gids om uw kind in te schrijven" en bevat identiek dezelfde informatie als de Nederlandse tekst.

Deze vertaling mag enkel verspreid worden met de originele brontekst "Gids om uw kind in te schrijven".

					KO
Freinetschool De Vlieger	Wasstraat 120	9000	Gent	09 323 55 80	
Freinetschool De Spiegel	Zwijnaardsesteenweg 250	9000	Gent	09 243 80 22	SOG
De Wijze Eik – Casierlaan	A. Casier De Ter Bekenl. 26	9030	Mariakerke	09 216 84 26	GO
Sint-Lieven Kolegem (maternelle)	Eeklostraat 144	9030	Mariakerke	09 226 39 77	KO
Sint-Lieven Kolegem (primaire)	Eeklostraat 7	9030	Mariakerke	09 226 52 73	KO
De Wijze Eik - Eeklostraat	Eeklostraat 121	9030	Mariakerke	09 226 52 80	GO
Basisschool 11	Elfnovemberstraat 23	9030	Mariakerke	09 226 76 82	KO
De Brug	Trekweg 1	9030	Mariakerke	09 226 13 96	SOG
Don Bosco Baarle	Kloosterstraat 6c	9031	Drongen	09 282 54 92	KO
Sint-Paulus	Gavergrachtstraat 97	9031	Drongen	09 226 43 12	KO
Mijlpaal	Groenewandeling 80	9031	Drongen	09 226 75 00	GO
Klaverdries	Klaverdries 1	9031	Drongen	09 323 55 90	SOG
De Vuurtoren	Oude-Abdijstraat 11	9031	Drongen	09 226 25 38	KO
De Regenboog	Sint-Sebastiaanstraat 8-10	9032	Wondelgem	09 253 84 19	SOG
Mariavreugde	Vinkeslagstraat 2	9032	Wondelgem	09 253 87 18	KO
St.-Janscollege BS Oude Bareel	Antwerpsesteenweg 988	9040	St-Amandsberg	09 229 25 07	KO
St.-Janscollege BS Heiveld	Heiveldstraat 127a	9040	St-Amandsberg	09 228 87 65	KO
St.-Janscollege BS Visitatie	Joseph Gérardstraat 16	9040	St-Amandsberg	09 228 52 67	KO
St.-Janscollege BS De Krekel	Krekelberg 1	9040	St-Amandsberg	09 228 58 71	KO
Kunst- en ontwikkelingsgerichte LeerThuis De Toverberg	Schoolstraat 29	9040	St-Amandsberg	09 228 60 71	SOG
De Wijze Boom	Sint-Baafskouterstraat 129	9040	St-Amandsberg	09 218 86 76	GO
Meervoudige Intelligentieschool De Letterdoos	Gentstraat 212	9041	Oostakker	09 255 17 61	SOG
De Vogelzang	Goedlevenstraat 78	9041	Oostakker	09 251 13 32	GO
EDUGO Lourdes (maternelle)	Groenstraat 31	9041	Oostakker	09 259 02 92	KO
EDUGO Meerhout (maternelle)	Meerhoutstraat 51	9041	Oostakker	09 251 22 47	KO
EDUGO Slotendries (primaire)	Onze-Lieve-Vrouwdreef 2	9041	Oostakker	09 259 02 93	KO
EDUGO Sint-Vincentius	Sint-Rafaëlstraat 14	9041	Oostakker	09 259 21 01	KO
Sint-Laurens (maternelle)	Sint-Kruiswinkeldorp 114	9042	St-Kruis-Winkel	09 345 06 70	KO
Sint-Laurens (primaire)	Sint-Kruiswinkeldorp 114	9042	St-Kruis-Winkel	09 345 95 24	KO
Sint-Gregoriuscollege	Alfons Biebuycklaan 24	9050	Gentbrugge	09 230 82 40	KO
Freinetschool 't Groen Drieske (primaire)	Braemkasteelstraat 29-45	9050	Gentbrugge	09 323 54 01	
Sancta Maria (maternelle + P1 + P2 + P3)	Gentbruggekouter 8	9050	Gentbrugge	09 230 31 03	KO
De Speurneus (maternelle °2023 - °2022)	Guldenmeers 2	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
GO! Basisschool Gentbrugge	Hazenakker 1	9050	Gentbrugge	09 210 51 50	GO
Sint-Gregoriuscollege (maternelle)	Henri Bouckaertstraat 29	9050	Gentbrugge	09 230 82 40	KO
Sancta Maria (P4 + P5 + P6)	Jules Van Biesbroeckstr. 119	9050	Gentbrugge	09 230 31 03	KO
De Sportschool	Jules De Saint-Genoisstr. 93	9050	Gentbrugge	09 323 57 30	SOG
De Speurneus (maternelle °2021 - °2020)	Kerkstraat 85	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
De Speurneus (primaire)	Tweekapellenstraat 38	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
Freinetschool 't Groen Drieske (maternelle)	Voordries 31	9050	Gentbrugge	09 323 54 01	SOG
Onze-Lieve-Vrouwcollege	Langestraat 70	9050	Ledeberg	0470 97 97 08	KO
Jenaplanschool De Kleurdoos	Onderwijsstraat 10	9050	Ledeberg	09 231 22 78	SOG
Westerhem	Kerkdreef 9	9051	St-Denijs-Westrem	09 222 33 30	SOG
Sint-Paulus	Oudeheerweg 3	9051	St-Denijs-Westrem	09 221 32 73	KO
Sint-Vincentiuschool	Hutsepotstraat 27	9052	Zwijnaarde	09 222 65 40	KO
Freinetschool De Boekenmolen	Hutsepotstraat 77	9052	Zwijnaarde	09 222 97 77	SOG

'Les coordonnées des écoles de Merelbeke-Melle sont consultables sur www.melle.be/kleuter-en-lageronderwijs et www.merelbeke.be/basisonderwijs.'

Carte reprenant toutes les écoles de Gand : <https://schoolinjebuurt.gent.be>

HULP NODIG?

BESOIN D'AIDE ?

Pour l'enregistrement ? Pour trouver une école ? Veuillez vous adresser à

Les partenaires du Groeiteam (Équipe Croissance) - pour toutes vos questions sur la croissance, l'éducation et l'apprentissage

GENT CENTRUM

Stadskantoor – Groeiteam in zone B

Woodrow Wilsonplein 1, 9000 Gent

- Sans rendez-vous : Lu 9h00-12h30, Ma 16h30-19h00, Me 11h00-14h00
- Sur rendez-vous : 09 323 59 99 www.stad.gent/groeiteam

BUURTCENTRUM RABOT

Inloopteam Wiegwijs

Jozef II-straat 104, 9000 Gent

- Sans rendez-vous : Je 14h00 – 16h30
- Sur rendez-vous : 09 217 02 96 0483 61 42 79 inloopteam.gent@wiegwijs.be

BRUGSE POORT

Inloopteam Wiegwijs

Bevrijdingslaan 88, 9000 Gent

- Sans rendez-vous : Me 09h30-11h30, Je 13h30-15h30
- Sur rendez-vous : 09 217 02 96 0483 61 42 79 inloopteam.gent@wiegwijs.be

NIEUW GENT

Inloopteam Nieuw-Gent i-mens

Rerum Novarumplein 28, 9000 Gent

- Sur rendez-vous : 09 292 73 78 Inloopteam.nieuwgent@i-mens.be

LEDEBERG

Inloopteam De Spielberg

Buurthuis Ledeborg, Hundelgemsesteenweg 2A, 9050 Ledeborg

- Uniquement sur rendez-vous : 09 292 73 78 Inloopteam.nieuwgent@i-mens.be

LEDEBERG

vzw JONG HUBP

Driesstraat 99, 9050 Ledeborg

- Sans rendez-vous : Ma 15h00-17h00, Me 13h30-17h30, Sa 10h00-12h30 (toutes les deux semaines)
- Sur rendez-vous : 09 252 16 97

MUIDE- SLUIZEKEN – TOLHUIS - HAM

Inloopteam VZW De SLOEP i-mens

Bevelandstraat 26, 9000 Gent

- Sans rendez-vous : Lu 9h00-12h00, Je 13h00-16h00
- Sur rendez-vous : Ma 13h00-16h00 (via 09 234 38 58)

DAMPOORT

vzw JONG HUBP

Wasstraat 118, 9040 Sint-Amandsberg

- Sans rendez-vous : Me 15h00-18h00, Sa 14h00-16h00 (toutes les deux semaines)
- Sur rendez-vous : 0472 19 37 89

Amal vzw

INTEGRATIE EN INBURGERING Gent

Kongostraat 42, 9000 Gent

Uniquement sur rendez-vous

Ludmila Vysotskaya

09 265 78 58 (40)

ludmila.vysotskaya@amal.gent

NAAR HET BUITENGEWOON ONDERWIJS L'ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

En plus des écoles d'enseignement ordinaire, il existe aussi des écoles d'enseignement spécialisé. Pour un aperçu des places libres et de la procédure d'inscription, consultez le site <https://gent-bao.lokaaloverlegplatform.be>.

Pour être scolarisé dans une école d'enseignement spécialisé, un rapport d'accès à l'enseignement spécialisé est requis. Les CLB (*Centrum voor Leerlingenbegeleiding* : Centre d'Accompagnement des élèves) aideront à cet effet.

L'enseignement spécialisé s'adresse aux enfants qui ont besoin d'une assistance spécifique en raison d'un handicap, de problèmes d'apprentissage ou d'éducation. Il existe plusieurs types d'enseignement spécialisé :

Type offre de base : pour les élèves ayant divers sévères problèmes d'apprentissage

Type 2: pour des enfants avec des capacités intellectuelles réduites

Type 3: pour des enfants normalement doués avec des troubles émotionnels ou comportementaux

Type 4: pour des enfants ayant une déficience motrice

Type 5: pour des enfants hospitalisés ou vivants en institut ou dans un préventorium

Type 6: pour des enfants ayant une déficience visuelle

Type 7: pour des enfants avec une déficience auditive des troubles de l'élocution ou de langage

Type 9: pour des enfants d'intelligence normale avec des troubles autistiques

De Sassepoort en Spoor	Bevelandstr. 22-24	9000	Gent	09 233 36 58	SOG	3, 9
Ziekenhuisschool stad Gent	Corneel Heymanslaan 10 (route 816 – 1K5)	9000	Gent	09 332 24 05	SOG	5
Ziekenhuisschool stad Gent	E. De Deynestraat 2F	9000	Gent	09 332 24 05		5
Ziekenhuisschool stad Gent	Groene Briel 1	9000	Gent	09 332 24 05		5
De Octopus	Drongensesteenw. 146	9000	Gent	09 323 59 40	SOG	offre de base
Styrka enseignement primaire	E. de Deynestr. 1	9000	Gent	09 245 57 46	KO	offre de base, 3, 9
Styrka @Wonderboom	E. de Deynestr. 1	9000	Gent		KO	offre de base
Het Kompas	Ijskelderstr. 29	9000	Gent	09 225 44 23	SOG	offre de base
OC Nieuwe Vaart	Jozef Guislainstr. 47	9000	Gent	09 226 70 70		3
Balans - Macarius	K. L. Dierickxstraat 28	9000	Gent	09 269 92 70	KO	offre de base
Balans - Korenbloem	Korenbloemstr. 17	9000	Gent	09 269 92 70	KO	offre de base
Balans - Rozemarijn	Korenbloemsstraat 17	9000	Gent	09 269 92 70	KO	2
De Zonnepoort	St-Lievenspoortstr. 2-8	9000	Gent	09 323 52 20	SOG	2
Sint-Lievenspoort	St-Lievenspoortstr. 129	9000	Gent	09 268 26 50	KO	7, 9
Styrka @Waterkant	Stropkaai 38	9000	Gent	09 245 57 46	KO	2
GO! De Oase BuBaO	Voskenslaan 362	9000	Gent	09 220 18 30	GO	offre de base, 2, 3, 7, 9
Rozemarijn	Kloosterstr. 6 D	9031	Drongen	09 282 09 34	KO	2, 9
Salvator Oostakker	Meerhoutstr. 55	9041	Oostakker	09 255 92 20	KO	offre de base, 9
Sint-Gregorius	Jules Destréelaan 67	9050	Gentbrugge	09 210 01 60	KO	offre de base, 3, 4, 9

VEELGESTELDE VRAGEN

QUESTIONS FRÉQUENTES

1 Où puis-je trouver des informations sur les réseaux d'enseignement à Gand ?

<https://www.onderwijskiezer.be/v2/index.php>

Stedelijk Onderwijs Gent (Enseignement Communal de Gand): <https://stad.gent/onderwijs-kinderopvang/onderwijs/scholen>

GO! Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap (Enseignement de la Communauté flamande) : <https://www.scholengroep.gent>

Katholiek Onderwijs (Enseignement Catholique) : <https://www.onderwijsregio.gent.be>

Overleg Kleine Onderwijsverstrekkers (Réseau de petites structures d'enseignement) : <https://oko.be>, les Vrijdenkende Onafhankelijke Onderwijs Partners (VOOP – Partenaires de l'éducation indépendante de la libre-pensée), la Federatie voor Onafhankelijke Pluralistische Emancipatorische Methodescholen (FOPEM - Fédération des écoles indépendantes pluralistes de la méthode émancipatrice), la Federatie Steinerscholen (Fédération des écoles Rudolf Steiner) et le Raad van inrichtende machten van het protestants-christelijk onderwijs (IPCO - Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement chrétien protestant).

2 Où puis-je trouver des informations sur les « *Centra voor Leerlingenbegeleiding (CLB)* » (Centres d'Accompagnement des élèves) à Gand ?

Stedelijk centrum voor leerlingenbegeleiding (Centre d'accompagnement des élèves de la Ville):

Jubileumlaan 215, 9000 Gent,
09 323 53 00 <https://clb.stad.gent>, clb@stad.gent

Centrum voor leerlingenbegeleiding van het GO! (Centre d'Accompagnement des élèves de l'enseignement de la Communauté flamande)

Voskenslaan 262, 9000 Gent,
09 243 79 70, <https://www.clbgent.be>, info@clbgent.be

VCLB: Vrij centrum voor leerlingenbegeleiding Regio Gent/basis (Centre Libre d'Accompagnement des élèves de la région gantoise/enseignement fondamental) :

Halvemaanstraat 96, 9040 Sint-Amandsberg
09 277 84 00, <https://www.vclbgent.be>, basis@vclbgent.be

3 Quand mon enfant, peut-il/elle entrer à la maternelle ?

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Année scolaire 2026-2027

Les enfants nés jusqu'au	peuvent entrer à la maternelle	le ...
1 mars 2024	après les vacances d'été 2026	1 septembre 2026
9 mai 2024	après le congé d'automne	9 novembre 2026
4 juillet 2024	après les vacances de Noël	4 janvier 2027
1 août 2024	à la rentrée de février	1 ^{er} février 2027
15 août 2024	après le congé de Carnaval	15 février 2027
12 octobre 2024	après les vacances de Pâques	12 avril 2027
10 novembre 2024	après le weekend de l'Ascension	10 mai 2027

31 décembre 2024	après les vacances d'été de 2026	1 septembre 2027
------------------	--	------------------

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être scolarisés qu'à l'une des dates susmentionnées.

4 De quoi dois-je me munir quand je vais inscrire mon enfant ?

La carte ISI, la Kids-ID ou une vignette de la mutuelle.

L'école a besoin d'un document officiel avec l'orthographe exacte du nom de l'enfant et son numéro de registre national.

5 Comment l'inscription de votre enfant à l'école se déroule-t-elle ?

1. L'école contrôle les coordonnées de votre enfant.
2. Vous signez pour marquer votre accord avec le projet pédagogique et le règlement scolaires.
3. Vous recevez une attestation d'inscription.

6 Que se passe-t-il si mon enfant est refusé dans une école ?

1. L'école note le nom de l'enfant dans le registre d'inscription.
2. Vous recevez un document de refus sur lequel figure le numéro du rang occupé par l'enfant.
3. Pour les enfants nés en 2024, l'école doit respecter ce numéro de rang jusqu'au 30 juin 2027. Pour les enfants nés avant 2024, l'école doit respecter ce numéro de rang jusqu'au 7 octobre 2026 inclus.
4. Les listes d'attente sont valables pour la durée d'une année scolaire. Vous pouvez vous enregistrer chaque année.

7 Pourquoi enregistrer mon enfant ?

Les écoles sont vite complètes. Grâce à l'enregistrement, chaque enfant a une chance égale de s'inscrire dans l'école de son choix. Et ce le plus souvent dans le quartier où vous habitez, afin que votre enfant (ou vos enfants) puisse(nt) aller à l'école à distance de marche.

8 Puis-je enregistrer mon enfant dans plusieurs écoles ?

Oui. Il n'y a pas de maximum. Veuillez désigner au moins 5 écoles pour avoir de bonnes chances d'obtenir une place disponible. Plus vous désignez d'écoles, plus vous aurez de chances d'obtenir une place dans l'école de votre choix. Choisissez également des écoles disposant de suffisamment de places disponibles et qui sont proches de votre domicile ou de votre travail.

9. Quelle école mets-je en choix n° 1 ?

Mettez à la première place l'école où vous préférez envoyer votre enfant, même s'il y a peu ou pas de places disponibles. Il n'y a pas de place disponible pour votre enfant ? Il est possible qu'une place se libère ultérieurement. Vous pourrez alors bien inscrire votre enfant dans cette école. Cela est également possible si vous avez déjà inscrit votre enfant dans une autre école.

Après l'école n° 1, mettez en choix 2 votre 2ème école préférée et ainsi de suite.

10 Les personnes qui se sont enregistrées avant moi, ont-elles plus de chances d'obtenir une place ?

Non. Le moment de l'enregistrement n'est pas important, tant que celui-ci a lieu entre le 25 février (à midi) et le 18 mars 2026 (à midi). Quand la demande excède le nombre de places disponibles, nous ne tenons compte que de la préférence des parents et des distances par rapport à l'école.

11 Quand puis-je créer un dossier d'enregistrement ?

Durant la période d'enregistrement : du 25 février au 18 mars 2026 (à midi). Pour vous connecter, utilisez ltsme ou l'eID. Exceptionnellement, vous pouvez vous connecter par e-mail.

12 Comment puis-je savoir s'il reste encore une place pour mon enfant ?

Au moment de l'enregistrement, vous pouvez voir combien de places libres chaque école a encore de disponible durant la période d'enregistrement. Prenez également soin de choisir des écoles qui ont suffisamment de places pour la classe d'âge de votre enfant.

13 Que dois-je faire si je veux changer quelque chose durant la période d'enregistrement (par exemple ajouter une école)?

Après de vous connecter, vous pouvez vérifier ou modifier vos données.

14 Je n'ai pas d'ordinateur. Que dois-je faire?

Prenez contact avec une organisation (voir page 8) ou une école. Ils vous aideront.

15 De quelle façon attribuons-nous un ordre aux enfants ? Dans quelle école votre enfant peut-il s'inscrire ?

Tout d'abord, nous faisons deux groupes en fonction des indicateurs de la mixité sociale (voir question 17). Ensuite, nous attribuons un ordre à chaque enfant à deux reprises. Nous classons les enfants en fonction de la distance entre le domicile de l'enfant et l'école. Nous classons à nouveau les mêmes enfants en fonction de la distance la plus courte entre ces trois distances (voir question 19). Les enfants qui habitent le plus près de l'école et/ou dont les parents travaillent le plus près de l'école se voient attribuer les places disponibles.

Nous attribuons un ordre à votre enfant pour toutes les écoles que vous avez choisies. Vous pourrez inscrire votre enfant dans l'école qui occupe la place la plus élevée sur votre liste de préférences et qui dispose d'une place disponible pour votre enfant.

16 Combien de places disponibles seront attribuées aux enfants habitant près de l'école ?

Nous appliquons un ratio de 80/20, selon lequel la majorité des places libres dans chaque école sont attribuées aux enfants qui habitent le plus près de l'école.

17 Combien de places disponibles seront attribuées aux enfants dont un parent travaille près de l'école ?

Nous appliquons un ratio de 80/20, selon lequel la plus petite proportion de places libres dans chaque école est attribuée sur la base de la distance la plus courte. Pour ce faire, pour chaque enfant, nous comparons la distance « domicile de l'enfant - école » avec la (les) distance(s) « travail du parent - école » et nous retenons la distance la plus courte.

18 Quelles adresses puis-je saisir ?

L'adresse du domicile de l'enfant et au maximum deux adresses de travail.

C'est à vous de décider quelles adresses de travail vous voulez donner. L'ordinateur calculera la distance la plus courte. Si vous vous rendez au travail en train, vous n'êtes pas autorisé à entrer l'adresse de la gare. Si vous n'indiquez pas d'adresse de travail, nous utiliserons la distance entre le domicile de l'enfant et l'école pour le calcul de la 'distance la plus courte'.

19 Nous déménagerons bientôt. Je changerai de travail. Quelle adresse saisir ?

Donnez votre nouvelle adresse lors de l'enregistrement. Toutefois, vous devez être en mesure de fournir la preuve de cette nouvelle adresse au moment de l'inscription. Vous devez avoir déménagé ou travailler à la nouvelle adresse au plus tard l'année scolaire suivante.

20 Mon enfant va à la garderie d'une école, ai-je la priorité ?

Non.

21 Peut-on me donner une place dans une école que je n'ai pas indiquée ?

Non. Nous n'attribuerons un ordre à votre enfant que dans les écoles que vous avez indiquées. Il est possible qu'il n'y ait pas de place pour votre enfant dans les écoles que vous avez choisies. Dans ce cas, votre enfant sera sur la liste d'attente. Vous pouvez attendre qu'une place se libère dans ces écoles. Vous pouvez également inscrire votre enfant dans une école qui dispose encore de places disponibles à partir du 27 mai 2026 (9 h).

22 Que se passe-t-il si je n'enregistre pas mon enfant ?

Pour l'année scolaire 2026-2027, vous pouvez toujours introduire vous-même une demande d'inscription à l'école à partir du 21 mai 2026 (9 h). N'oubliez pas que de nombreuses écoles seront déjà complètes à cette date. Nous vous recommandons vivement d'enregistrer votre enfant !

23 Si j'ai enregistré mon enfant, est-il automatiquement inscrit ?

Non. Entre le 28 avril et le 19 mai 2025, vous devrez encore inscrire votre enfant dans l'école où il a obtenu une place.

24 Puis-je toucher une allocation scolaire flamande ?

Les enfants scolarisés touchent une allocation scolaire annuelle si les parents ont de faibles revenus. L'allocation scolaire fait partie de l'allocation familiale flamande. L'allocation

scolaire est versée automatiquement par le payeur de votre allocation familiale flamande.
Pour plus d'informations : <http://www.groeipakket.be>

GENT CENTRUM

Stadskantoor – Groeiteam in zone B

Woodrow Wilsonplein 1, 9000 Gent

Zonder afspraak

ma 9u - 12u30 | di 16u30 - 19u | wo 11u - 14u

Op afspraak

09 323 59 99 | <https://stad.gent/groeiteam>

25 Dans quels cas puis-je contacter le service de médiation des inscriptions ?

Pour toute plainte ou constatation relative à des erreurs techniques ou à des erreurs purement matérielles (exemples : une erreur d'écriture ou de calcul ou toute autre erreur factuelle grave indépendante de toute appréciation juridique) ou pour toute demande de reconnaissance d'une situation exceptionnelle, vous pouvez consulter le service de médiation des inscriptions.

Les parents ou un représentant des parents peuvent déposer une plainte ou demander la reconnaissance d'une situation exceptionnelle dès le début de la période de priorité pour les frères et sœurs et les enfants du personnel de l'année de naissance la plus récente.

Toutes les plaintes et constatations sont enregistrées via un formulaire web sous le bouton « Contact LOP Gent BaO » sur le site web www.kieseenschoolregiogent.be.

Une conversation téléphonique peut avoir lieu au préalable. Le président et l'expert LOP décident avant la réunion du service de médiation des inscriptions si une plainte ou une constatation est recevable. Seules les plaintes recevables ou les constatations d'erreurs matérielles sont inscrites à l'ordre du jour.

26 Que faire si je souhaite inscrire mon enfant pour l'année scolaire en cours ?

Vous pouvez toujours introduire une demande d'inscription auprès de l'école elle-même. L'école peut alors soit inscrire votre ou vos enfants, soit vous délivrer une attestation de non-inscription.

27 Que faire si une école refuse d'inscrire mon enfant ?

Si vous faites une demande d'inscription physique dans une école et qu'elle ne peut pas inscrire votre ou vos enfants, l'école doit vous fournir une attestation de non-inscription dans les 7 jours suivant votre demande d'inscription. Si vous n'avez pas reçu d'attestation de

non-inscription, veuillez contacter le LOP Gent Basisonderwijs
(loggent.basis@vlaanderen.be).

Où puis-je trouver des informations supplémentaires ou déposer une plainte ?

Visitez <https://kieseenschoolregiogent.be>,



prenez contact avec :

- Gentinfo 09 210 10 10, du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00
- Une des personnes de contact citées aux pages 8 et 10
- L'école de votre choix

CALENDRIER

JANVIER 2025

- Vacances de Noël : 23 décembre – 3 janvier
- 9 (20h) et 15 janvier (14h) : séance d'information " Comment choisir une école " voir p. 2
- 13-24 janvier : inscription des frères et des sœurs ou des enfants du personnel °2023 via l'école.

FÉVRIER 2025

- Enregistrement de votre enfant via <https://kieseenschoolregioment.be> : du 25 février (à midi) au 18 mars (à midi).

MARS 2025

- Vacances de carnaval : 3-7 mars
- Enregistrement de votre enfant via <https://kieseenschoolregioment.be> du 25 février (à midi) au 18 mars (à midi).

AVRIL 2025

- Vacances de Pâques : 7-21 avril
- Vous recevrez le résultat de l'enregistrement le 24 avril (à partir de midi).
- Inscrivez votre enfant via l'école du 28 avril au 19 mai.

MAI 2025

- Inscrivez votre enfant via l'école du 28 avril au 19 mai.
- Inscription si vous n'avez pas encore d'école : à partir du 27 mai (9h) via l'école
- Vacances d'Ascension : 29 mai – 1 juin

Cette brochure est également disponible dans d'autres langues et peut être consultée sur le site web <https://kieseenschoolregioment.be> .

